

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences : Marie-France Lapierre, présidente
Marc-André Ouellette, vice-président
Gaëtan Desrochers, conseiller
Roger Hébert, conseiller
Sonia Thibeault, conseillère
Trish Kolber, conseillère

Participaient aussi :
Bertrand Dupain, directeur général
Caroline Picard, directrice générale adjointe
Sylvain Allison, secrétaire trésorier

Absence (s) : Robert Joncas, conseiller

Secrétaire : Sylvain Allison, secrétaire trésorier

Le vice-président, Marc-André Ouellette, assume la présidence de l'assemblée.

Le président souhaite la bienvenue au public. Il déclare la reconnaissance du Conseil scolaire francophone à l'égard de la nation Musqueam de l'accueillir sur son territoire traditionnel. Il invite les membres à un tour de table.

1. Ouverture de la réunion publique

Résolution P-1740-04-2017

Que le Conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion à 17 h.

Proposée par : Roger Hébert

Adoptée à l'unanimité

2. Lecture de la vision et de la mission

Gaëtan Desrochers procède à la lecture de la vision et de la mission.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution P-1741-04-2017

Que le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à l'unanimité

4. Résolution en bloc

Sans objet

5. Suivi du Conseil d'administration

Sans objet

6. Secteur de la direction générale

Sans objet

7. Secteur du secrétaire trésorier

A) *Immobilisation*

Pour pouvoir installer les services (hydro, services de communication, service d'eau, etc.) et les trottoirs sur le terrain de l'école des Pionniers, la ville de Port Coquitlam demande que le CSF cède une petite partie de son site pour pouvoir procéder à ces installations. Ce genre de demande est courant lors de ce genre de construction et le CSF devrait se plier à cette demande dans le but de ne pas retarder le processus de construction de l'école des Pionniers.

Pour procéder à cette transaction de céder une petite partie de terrain à la ville de Port Coquitlam, le CSF doit préparer un arrêté pour le ministère de l'Éducation pour que ce dernier accepte la transaction comme demandée. Avec l'acceptation du ministère de l'Éducation, le CSF aura la documentation nécessaire pour se rendre au Land Title Office pour procéder au transfert.

La grandeur des espaces demandés est de 4,5 mètres carrés (46 pieds carrés) sur chaque coin du site de l'école.

7.1. Arrêté 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 - 1e lecture

Résolution P-1742-04-2017

Que le conseil d'administration propose la première lecture de l'arrêté 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 tel que présenté.

Proposée par : Roger Hébert

Adoptée à l'unanimité

7.2. Arrêté 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 - 2e lecture

Résolution P-1743-04-2017

Que le conseil d'administration propose la deuxième lecture de l'arrêté 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 tel que présenté.

Proposée par : Trish Kolber

Adoptée à l'unanimité

Marie-France Lapierre se joint à la réunion.

7.3. 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 - Recommandation de procéder à la 3e lecture

Résolution P-1744-04-2017

Que le conseil d'administration recommande de procéder, en cette même réunion, à la troisième lecture et à l'adoption de l'arrêté 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 tel que présenté.

Proposée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à l'unanimité

7.4. 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 - 3e lecture

Résolution P-1745-04-2017

Que le conseil d'administration propose, en cette même réunion, la troisième lecture et l'adoption de l'arrêté 3550 WELLINGTON LAND DISPOSAL BYLAW, 2017 tel que présenté.

Proposée par : Marie-France Lapierre

Adoptée à l'unanimité

8. Secteur de la gouvernance

Sans objet

9. Divers

Sans objet.

10. Questions du public

Sans objet

11. Levée de la réunion

R Résolution P-1746-04-2017

Que le Conseil d'administration approuve la levée de la réunion à 17 h 26.

Proposée par : Sonia Thibeault

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ LE 13 MAI 2017

Présidente

Secrétaire trésorier

Date